

Conseil Municipal du 18 novembre 2016

L'an deux mille seize, le dix huit novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MENARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2016

Présents : M. MENARD – Mme MARTIN – Mme PAGANUCCI - M. JUMERT - Mme BLONDEAU - M. DESHAYES - Mme FERNANDES-PENTEADO - M. HÉBERT - M. PEREON – M. PRENANT - Mme BEAUCHEMIN - M. PIGOREAU

Absentes excusées : Mme MÉRAUD (pouvoir à M. PIGOREAU) - M. ADAM (pouvoir à M. MÉNARD jusqu'à 22h 15)

Absentes : Mme LETANT

Secrétaire de Séance : Mme BLONDEAU

Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 21 octobre 2016.

2. Indemnité du trésorier

Monsieur le Maire présente la demande transmise par le comptable public relative à l'indemnité de conseil allouée aux comptables publics chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux. Une indemnité de 524,68 € peut être versée au titre de 2016 au comptable. Considérant les différentes sollicitations formulées auprès de Monsieur DUPIN, en 2016 (analyse financière simplifiée de la commune, deux rendez-vous relatifs à la préparation budgétaire).

Le conseil municipal, à 8 voix pour et 6 abstentions, décide d'accorder l'indemnité au comptable, en totalité.

3. Personnel : assurance

Le contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers en cours arrivera à échéance le 31/12/2017. Le centre de gestion de la fonction publique territoriale doit lancer une consultation en vue d'établir un nouveau contrat de groupe statutaire 2018-2021. Le conseil accepte la proposition du centre de gestion et le mandate pour lancer une nouvelle consultation. Cet accord n'engage, cependant, pas à souscrire le futur contrat ; le conseil municipal pourra décider au cours de l'année 2017 de souscrire un contrat auprès d'une autre assurance. Toutefois, la démarche engagée par le centre de gestion permet d'obtenir des garanties à de meilleures conditions dans la mesure où il s'agit d'un contrat de groupe.

4. Ecole : projet classe de découverte en Auvergne

L'école Louis Gatien souhaite organiser une classe de découverte pour les enfants de CP à CM2), soit 66 enfants. Les enfants pourraient alors découvrir l'Auvergne du 19 au 23 juin 2017. Pour réaliser ce projet d'un montant de 22 150 € (estimé), les enseignants sollicitent une aide financière de la commune à hauteur de 85 € par enfant, sachant que le coût du séjour s'élève à 329,60 €/enfant. L'amicale de l'école prévoit de financer ce projet à hauteur de 70 €/enfant ; 174.54 € resteront à la charge des familles.

Pour rappel, la commune a soutenu les projets de classe de découverte :

En 2013 : 150 €/enfant pour le voyage en Angleterre, soit 7.100 € à la charge de la commune. Les enseignants s'étaient alors engagés à ne pas solliciter la commune en 2014, le coût restant à la charge des familles étant de 160 €/enfant

En 2015 : 69 € par enfant pour la classe de mer à l'île Tudy. soit une participation communale de 4 761 € ; la participation des familles étant de 167 €/enfant.

En 2016, aucune demande de financement n'a été formulée pour la classe cirque.

Monsieur HÉBERT rappelle que, dans le passé, le conseil avait demandé que la participation de la commune soit équivalente à celle de l'amicale. Il est précisé que l'amicale va organiser diverses actions permettant de collecter des fonds ; en fonction des fonds collectés, la participation des familles pourra être diminuée.

Le conseil décide d'apporter son soutien au projet à hauteur de 85 € par enfant, soit 5 610 € ; cette somme sera inscrite en dépenses de fonctionnement, au budget 2017.

Monsieur PIGOREAU demande qu'une restitution du projet soit présentée.

Enfin, il est précisé que les familles pour lesquelles le coût financier serait un frein à la participation des enfants, le CCAS pourra être sollicité ; l'information sera relayée par l'école lors de la présentation du projet aux parents.

Le conseil décide de solliciter une aide auprès des communes de résidence des enfants scolarisés à Villiers sur Loir mais habitant hors commune, à hauteur de 85 €.

5. Travaux de voirie :aménagement plateau surélevé et ralentisseurs

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de voirie proposé par le bureau d'études VIATEC.

Une demande de subvention a été faite auprès du conseil départemental, au titre de la DSR 2017, ainsi qu'auprès du SIDELOC, pour l'enfouissement des réseaux.

Le syndicat mixte du pays de Vendôme va être sollicité pour aide relative à l'éclairage public.

Le conseil approuve les demandes de subvention au titre de la dotation de solidarité rurale 2017 auprès du conseil départemental et auprès du SIDELOC, pour l'enfouissement des réseaux.

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de voirie communautaire sont reportés au printemps en raison de la faillite de l'entreprise attributaire du marché.

6. Affaires diverses :

*** Contrat de ruralité**

Monsieur le Maire présente la proposition reçue ce jour par la Communauté du Vendômois Rural concernant l'inscription du projet de Cœur de Village au titre du contrat de ruralité. Ce dispositif financé par le Conseil Régional, via le syndicat mixte du Pays Vendômois, permettra d'obtenir une subvention, sous réserve de faire appel à un bureau d'études. La commission "Cœur de Village" ayant déjà réalisé un travail important, le conseil est favorable pour son inscription dans le contrat de ruralité.

*** Intercommunalité**

A ce jour, les informations nécessaires à la prise de décision relative à la future intercommunalité en tant que communauté de communes ou communauté d'agglomération, ne sont toujours pas très précises, notamment en ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.).

La communauté du Vendômois rural a décidé de missionner un cabinet, pour la somme de 2 000 € en vue de simuler la D.G.F. d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération.

Pour rappel, le conseil votera le 9 décembre.

Le Préfet doit prendre l'arrêté définitif, au plus tard le 15 décembre. Le conseil devra alors se réunir entre le 16 et le 31 décembre pour élire ses représentants. La commune de Villiers sur Loir n'aura plus 4 représentants, mais un titulaire et un suppléant, qui doivent être élus par scrutin de liste, à bulletin secret.

Monsieur MÉNARD informe le conseil qu'il a rencontré Monsieur PIGOREAU pour lui proposer de faire une liste commune. Celui-ci a accepté cette proposition très favorablement. Compte-tenu des résultats des élections 2014, il paraît légitime que ces deux personnes constituent une liste commune, Jean-Yves MÉNARD, Maire, en tant que titulaire et Albert PIGOREAU, comme suppléant.

Monsieur PIGOREAU demande à lire le communiqué qu'il a préparé, en accord avec les membres de sa liste, lors des élections municipales :

"Villiers ne va plus avoir 4 mais 1 seul représentant au sein de la nouvelle communauté de communes.

Ce représentant choisi sur liste fermée (1 titulaire+ 1 suppléant) sera élu par le conseil à bulletin secret.

Seuls pourront se présenter les anciens conseillers communautaires.

Monsieur le Maire, Jean-Yves MÉNARD a proposé à Albert PIGOREAU d'être son suppléant, argumentant à juste titre, qu'avec Claire LALOUE et Charles JUMERT, nous représentions 49,63 % de la population. Mais mieux vaut tard que jamais...

Mais nous ne sommes pas dupes : nous savons que cette proposition arrange Jean-Yves MÉNARD qui se retrouve dans une position inconfortable.

Néanmoins, nous acceptons cette proposition pour 4 raisons :

1- dans l'intérêt de la commune,

2- Nous avons la faiblesse de croire que, jusqu'à ce jour, c'est le Maire qui connaît le mieux l'interco de nous tous,

3- nous n'avons jamais appartenu à une opposition systématique et surtout nous ne voulons plus que l'on reparle de VILLIERS dans les mêmes termes que dans un passé proche,

4- Albert PIGOREAU, toujours conseiller communautaire jusqu'au 31/12/2016, tient à suivre la nouvelle intercommunalité, comme il le fait pour l'actuelle, dans son fonctionnement".

La réunion de conseil où seront élus les représentants à la future intercommunalité (1 titulaire et 1 suppléant) aura lieu le vendredi 16 décembre à 20 h 30 ; dans l'hypothèse où l'arrêté du Préfet ne serait pas parvenu, à cette date, le conseil se réunira le jeudi 22 décembre à 20 h 30.

Monsieur PIGOREAU demande que soit publié in extenso le communiqué ci-dessus ; Monsieur MÉNARD répond qu'il est envisagé de publier une brève, fin janvier/début février, pour présenter la nouvelle intercommunalité.

Les invitations et pour l'inauguration du club house du 2 décembre et pour le vernissage de l'exposition A. de Musset, le 9 décembre, sont remises à chaque membre du conseil.

22 h 15 Arrivée de Monsieur ADAM et départ de Monsieur PIGOREAU

* Brèves n° 40 et Bulletin municipal

Monsieur ADAM remet les brèves pour distribution.

Monsieur ADAM informe le conseil de l'état d'avancement du bulletin ; le changement de prestataire est très positif. Monsieur MAUCHIEN fait de réelles propositions ; le travail s'avère très satisfaisant.

Fin de séance à 22 h 30



Le Maire,

Jean-Yves MENARD